

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Engins forestiers de débroussaillage - Programme d'acquisition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le programme d'investissement destiné aux unités de Forestiers Sapeurs au titre de l'année 2016, concernant l'achat de quatre engins de débroussaillage forestier d'un montant de 1 026 470,64 € TTC.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 sous l'imputation budgétaire 21-738-2182, AP 2014-10225 A dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**